

MOTION

Conférence des présidents de sections du Comité national (CPCN)

Objet : Affichage des résultats d'admissibilité aux concours chercheurs et chercheuses sur le site du CNRS

La CPCN — qui réunit l'ensemble des présidentes et présidents des jurys d'admissibilité des concours chercheurs et chercheuses du CNRS — a appris que le PDG du CNRS avait décidé que les listes de candidates et candidats admissibles ne seraient plus affichées selon l'ordre de mérite établi par le jury, comme c'était le cas antérieurement, mais selon l'ordre alphabétique.

Sur la forme, la CPCN déplore profondément de n'avoir été ni consultée avant cette décision ni même informée de ses motivations. Elle note que cette décision va à l'encontre des informations contenues dans le Guide du candidat et de la candidate mis en ligne par les services du CNRS pour le concours actuellement en cours, qui précise que « les résultats d'admissibilité et d'admission sont mis en ligne sur le site web du CNRS à l'issue des réunions des jurys » (p. 13).

Sur le fond, les règles d'organisation des concours CNRS confient au comité national, instance indépendante représentant la communauté scientifique, la mission de sélectionner les candidates et candidats admissibles à ces concours. Le classement « par ordre de mérite » des admissibles relève des prérogatives des jurys d'admissibilité et figure au procès-verbal de leurs travaux. Ce classement fait suite à un long travail d'évaluation reposant sur l'analyse des dossiers, l'audition de candidates et candidats, et des délibérations approfondies. Sur cette base, le jury d'admission établit la liste des lauréates et lauréats des concours. Cette organisation en deux phases distinctes garantit la qualité du dispositif de recrutement et lui confère une légitimité forte. La transparence des décisions concluant chacune des étapes du concours est en outre un facteur essentiel de la confiance que la communauté scientifique place dans le dispositif de recrutement du CNRS.

La CPCN réaffirme donc avec force son attachement à la publication sur le site du CNRS des résultats d'admissibilité par ordre de mérite.

M. Olivier COUTARD
Président de la CPCN

Motion adoptée le 15 mars 2021 à l'unanimité par les présidentes et présidents des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique, présidentes et présidents des jurys d'admissibilité des concours chercheurs et chercheuses du CNRS.

Destinataires :

- Monsieur le président-directeur général du CNRS
- Monsieur le directeur général délégué à la science du CNRS
- Monsieur le directeur délégué aux ressources du CNRS
- Madame la directrice d'Institut et Messieurs les directeurs des Instituts du CNRS
- Mesdames les directrices adjointes scientifiques et Messieurs les directeurs adjoints scientifiques des Instituts du CNRS
- Madame la présidente du Conseil scientifique du CNRS
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts du CNRS
- Madame la secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique
- Monsieur le responsable du service central des concours du CNRS
- Monsieur le directeur des ressources humaines du CNRS.
- Mesdames les assistantes et Monsieur l'assistant du Comité national